

## Séance du conseil municipal du 8 avril 2016 à 20h30

Convocation du 1<sup>er</sup> avril 2016.

L'an deux mil seize, le Vendredi 8 Avril à 20h30, le conseil municipal de la Commune de La Gravelle, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas DEULOFEU, Maire.

L'ordre du jour de la séance et la convocation de la séance sont annexé au présent registre.

**Présents** : M. DEULOFEU Nicolas, M. FOUCHER Emilien, M. GEFFRARD Joseph, Mme MORICE Claire, M. BODIN Thierry, M. LEMESLE Matthieu, M. BROSSARD Kévin, M. GERAULT Marc, M. PERCHARD Nicolas, Mme SACAZE Catherine, Mme LOUTELLIER Emilie Mme BEAUFILS Laurence, M. CHRETIEN Hervé, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s) excusé(s)** : Messieurs LOUVEL Frédéric et PIEAU Christian

**Secrétaire de séance** : a été élu Monsieur BROSSARD Kévin

**Pouvoir de vote** : M. LOUVEL Frédéric a donné pouvoir de vote à M. GERAULT Marc.

### Ordre du jour :

- Vote taux imposition 2016 (en annexe 1) ;
- Affectation des résultats du compte administratif 2015 Commune et Assainissement (annexe 2) ;
- Proposition du SDEGM pour éclairage public lot Le Ronceray et rue de l'Oudon (en annexe 3) ;
- Travaux aménagement du bourg : projet achat jeux ;
- Recours à l'emprunt en 2016 pour financer des projets : délégation à M. le Maire pour consulter les banques ;
- Facturation au budget Assainissement par la Commune du temps passé par les agents communaux à l'entretien des lagunes : délibération à prendre
- Vote des budgets 2016 : Commune, Assainissement, Lotissements ;
- Vente terrain de football (réponse service de la Préfecture en annexe) ;
- Tarif au 1/01/2017 de la taxe locale sur la publicité extérieure : 15,40 €/m<sup>2</sup> dans les communes de moins de 50 000 habitants ;
- Demande de subvention du conseil départemental : contrat de territoire ;
- Demande de subvention produit des amendes de police 2016 ;
- Titre de recettes fermage terrain communal La Cassée au 24/04 : 124,84 € ;
- Suite à un avancement de grade pour 2 agents communaux il y a lieu de supprimer 2 emplois (adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au service cantine/garderie/ménage remplacé par un emploi d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe et adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au service technique remplacé par adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe) ;
- Divers ;

### Partie 1 : sujets soumis à délibération :

#### Vote des taux imposition 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter de 4 000 € le produit de la fiscalité directe locale et propose le calcul, ci-dessous, des taux 2016 par application de la variation proportionnelle :

Produit attendu :  $\frac{222\ 820}{1,018279} = 1,018279$  (coefficient de variation proportionnelle)

Produit à taux constants : 218 820

Taxe habitation :  $21,52 \times 1,018279 = 21,913364$  soit 21,91 %

Foncier bâti :  $15,68 \times 1,018279 = 15,966614$  soit 15,97 %

Foncier non bâti :  $24,30 \times 1,018279 = 24,744179$  soit 24,74 %



Le reliquat d'excédent, soit 32 974,15 €, sera repris au budget 2016 en résultat reporté de la section de fonctionnement (Compte 002).

Délibération adoptée suite à un vote à main levée : Pour : 14 voix    Contre : 0 voix    Abstention : 0 voix

### **Facturation temps agents communaux auprès du service d'assainissement**

Monsieur le Maire précise que l'entretien des lagunes du service assainissement est assuré par les agents techniques de la Commune.

Aussi il propose que chaque année soit inscrit un crédit budgétaire sur le budget du service assainissement afin de mandater auprès du budget Commune le coût du temps agent comme suivant :

Nombre d'heures X par le coût horaire moyen des agents du service technique de la commune

Après exposé, le conseil municipal par un vote à l'unanimité :

- DECIDE une facturation par la Commune auprès du service assainissement du temps réel passé pour les missions techniques assurées par les agents communaux aux lagunes,
- CHARGE Monsieur le Maire d'en établir le montant à facturer annuellement en fin d'année selon la formule de calcul ci-dessus.

### **Vote budget primitif 2016 : Commune**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de budget primitif 2016 de la Commune, ci-dessous détaillée :

#### **Fonctionnement :**

- Dépenses :
  - 011 Charges à caractère général ..... 157 139,00 €
  - 012 Charges de personnel ..... 202 444,00 €
  - 014 Atténuation de produits ..... 6 356,00 €
  - 022 Dépenses imprévues ..... 14 724,40 €
  - 023 Virement section investissement ..... 56 260,08 €
  - 042 Transferts entre sections ..... 14 803,92 €
  - 65 Autres charges de gestion ..... 57 017,60 €
  - 66 Charges financières ..... 13 950,00 €
  - 67 Charges exceptionnelles ..... 50,00 €
  - TOTAL ..... 522 745,00 €**
- Recettes :
  - 002 Excédent antérieur reporté ..... 108 209,38 €
  - 013 Atténuation de charges ..... 3 000,62 €
  - 70 Produits des services ..... 26 849,00 €
  - 73 Impôts et Taxes ..... 269 306,00 €
  - 74 Dotations, subventions ..... 106 720,00 €
  - 75 Autres produits de gestion ..... 8 660,00 €
  - TOTAL ..... 522 745,00 €**

#### **Investissement :**

- Dépenses :
  - 001 Déficit antérieur reporté ..... 24 103,04 €
  - 020 Dépenses imprévues ..... 5 249,41 €
  - 16 emprunts et dettes ..... 46 852,00 €
  - 20 Immobilisation corporelles ..... 13 338,00 €
  - 204 Subventions équipements versées .... 88 917,00 €
  
  - 21 Immobilisations corporelles ..... 20 500,00 €
  - TOTAL ..... 198 959,45 €**
- Recettes :

- 021 Virement section fonctionnement ....	56 260,08 €
- 040 Transfert entre sections .....	14 803,92 €
- 10 Dotations, fonds divers .....	80 649,37 €
- 13 Subventions investissement .....	2 500,00 €
- 16 Emprunts et dettes .....	350,00 €
- 27 Autres immobilisations financières ..	44 396,08 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>198 959,45 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 13 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention » vote le budget primitif 2016 de la Commune qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement à 522 745 € et en investissement à 198 959,45 €.

### Vote budget primitif 2016 : Assainissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de budget primitif 2016 du Service Assainissement, ci-dessous détaillée :

- Exploitation :

Dépenses :

➤ 011 Charges à caractère général .....	36 399,06 €
➤ 012 Charge de personnel .....	2 249,00 €
➤ 022 Dépenses imprévues .....	1 000,00 €
➤ 023 Virement section d'investissement .....	493,71 €
➤ 042 Opération d'ordre de transfert .....	9 810,01 €
<b>TOTAL</b>	<b>49 951,78 €</b>

Recettes :

➤ 70 Produit des services (redevance) .....	12 714,00 €
➤ 042 Opération d'ordre transfert .....	4 263,63 €
➤ 002 Résultat antérieur reporté .....	32 974,15 €
<b>TOTAL</b>	<b>49 951,78 €</b>

- Investissement :

Dépenses :

➤ 23 Immob. en cours .....	134 290,53 €
➤ 040 Opération d'ordre de transfert .....	4 263,63 €
<b>TOTAL</b>	<b>138 554,16 €</b>

Recettes :

➤ 10 FCTVA .....	833,00 €
➤ 13 Subventions pour étude .....	43 284,25 €
➤ 021 Virement de la section de fonctionnement..	493,71 €
➤ 040 Opération d'ordre transfert .....	9 810,01 €
➤ 001 Excédent antérieur reporté .....	84 133,19 €
<b>TOTAL</b>	<b>138 554,16 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a voté le budget primitif 2016 du Service Assainissement, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes d'exploitation à 49 951,78 € et en investissement à 138 554,16 €.

Délibération adoptée suite à un vote à main levée : Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 Voix

**Vote du budget 2016 Lot La Cassée**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de budget primitif 2016 du Lotissement du « La Cassée », ci-dessous détaillée :

\* Fonctionnement :

Dépenses :

• 011 Charges à caractère général .....	23 500,00 €
• 65 Autres charges de gestion courante ...	4,00 €
• 023 Virement section investissement .....	62 610,17 €
• 042 Opération d'ordre de transfert .....	69 475,68 €
TOTAL	155 589,85 €

Recettes :

• 70 Produit des services.....	250,00 €
• 75 Autres produits de gestion .....	4,00 €
• 042 Opération d'ordre .....	73 366,27 €
• 002 Excédent antérieur reporté .....	81 969,58 €
TOTAL	155 589,85 €

\* Investissement :

Dépenses :

* Déficit reporté .....	14 323,50 €
* 16 Emprunt et dettes .....	44 396,08 €
* 040 Opération d'ordre entre section .....	73 366,27 €
TOTAL	132 085,85 €

Recettes :

* 021 virement section fonctionnement .....	62 610,17 €
* 040 Opération d'ordre .....	69 475,68 €
TOTAL	132 085,85 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a voté le budget primitif 2016 du Lotissement « La Cassée », qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement à 155 589,85 € et en investissement à 132 085,85 €.

Délibération adoptée suite à un vote à main levée : Pour : 13 voix

Contre : 1 voix

Abstention : 0 Voix

### Vote budget 2016 Lot La Maison Neuve

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de budget primitif 2016 du Lotissement de « La Maison Neuve », ci-dessous détaillée :

• Fonctionnement :

Dépenses :

➤ 011 Charges à caractère général .....	5 342,53 €
➤ 023 Virement section investissement .....	925,28 €
➤ 042 Opération d'ordre transfert. section .....	225 260,19 €
TOTAL	231 528,00 €

Recettes :

➤ 002 résultat reporté excédentaire .....	5 834,72 €
➤ 042 Opération d'ordre entre section .....	225 693,28 €
TOTAL	231 528,00 €

\* Investissement :

Dépenses :

➤ 001 déficit antérieur reporté .....	492,19 €
➤ 040 transfert entre section .....	225 693,28 €

	TOTAL	226 185,47 €
Recettes :		
➤ 021 Virement section fonctionnement .....		925,28 €
➤ 040/3355 Opér. d'ordre entre sections .....		225 260,19 €
	TOTAL	226 185,47 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, a voté le budget primitif 2016 du Lotissement « La Maison Neuve », qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement à 231 528 € et en investissement à 226 185,47 €.

Délibération adoptée suite à un vote à main levée : Pour : 14 voix  
 Contre : 0 voix  
 Abstention : 0 Voix

### **Désaffectation et déclassement du terrain de football**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la vente de l'ancien terrain de football implique la désaffectation et le déclassement du bien.

La désaffectation fait cesser l'utilisation du bien et le déclassement a pour effet de faire sortir le bien du domaine public de la Commune.

En effet, le régime juridique du terrain de football actuellement s'apparente à celui du domaine public, activité de service public, le terrain appartient donc au domaine public.

Conformément à l'article L 2141-1 du CGPPP, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » **décide** :

- de désaffecter le terrain de football, cadastré section ZE n° 82, à compter du 8/04/2016 ;
- et en conséquence, à compter du 8/04/2016, le déclassement de ce terrain du domaine public communal et son incorporation dans le domaine privé de la Commune.

### **Taxe locale sur la publicité extérieure**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les tarifs maximaux de la taxe locale prévus au 1° du B de l'article L 2333-9 du code général des collectivités territoriales et servant de référence pour la détermination des tarifs prévus au 2° et au 3° du même article L 2333-9 s'élèvent en 2017 à :

- 15,40 €/m<sup>2</sup> dans les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de moins de 50 000 habitants.

Le conseil municipal,

Vu l'article L 2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (1° du B, 2° et 3°) ;

Après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 14 voix pour » décide de fixer au tarif maximum autorisé, soit 15,40 €/m<sup>2</sup>, le tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure au 1/01/2017.

### **Titre de recettes fermage terrain communal**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 14 voix pour » donne délégation de pouvoir et de signature à Monsieur le Maire pour le titre de recettes, d'un montant de 124,84 €, envers l'EARL de La Grande Roche à St Pierre la Cour, correspondant au fermage semestriel du terrain communal situé au lieu-dit « La Cassée ».

### **Suppression emplois suite à avancement de grade**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commission Administrative Paritaire, lors de sa séance du 25/03/2016, a émis un avis favorable à l'inscription de deux agents au tableau annuel d'avancement de grade, pour 2016.

Monsieur le Maire signale que les emplois ont été créés par délibération du 27/11/2015 pour l'emploi d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au service technique et par délibération du 5/02/2016

pour l'emploi d'adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au service garderie/restauration/ménage, les arrêtés d'avancement ont donc été pris pour les 2 agents.  
Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois de la Commune suite à cet avancement de grade.

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 24/03/2016,

Après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 14 voix pour »

DECIDE la suppression des emplois ci-dessous détaillé, à compter du 15/04/2016 :

- adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au service cantine/garderie et ménage ;
- adjoint technique territorial 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au service technique (entretien espaces verts, bâtiments ...)

## **Partie 2 : sujets non soumis à délibération :**

### **Proposition du SDEGM pour éclairage public :**

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il ne sera pas possible de réaliser en 2016 les travaux d'éclairage public de la rue de l'Oudon (11 060 €) et du lot du Ronceray (13 440 €).

### **Travaux aménagement du bourg et emprunt :**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de la préfecture indiquant que le projet ne serait pas subventionné par l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux). M. le Maire indique qu'au vue de la situation financière actuelle de la Commune il ne sera pas possible d'emprunter pour la réalisation des travaux que par conséquent ces travaux ne seront pas réalisés en 2016.

### **Demande de subventions conseil départemental et produits des amendes police :**

M. le Maire signale au conseil municipal qu'il n'y a pas lieu de solliciter les subventions citées en objet, le projet d'aménagement de bourg étant reporté ultérieurement.

### **Divers :**

- M. le Maire informe le conseil municipal que les « Motards ont du cœur » passeront le dimanche 24 avril vers 16h30 à La Gravelle pour un arrêt d'environ 20mn ;
- M. le Maire a indiqué que suite à la réunion de la CDCI du 15/03/2016 M. le Préfet a décidé la fusion du Pays de Loiron avec Laval Agglomération, reste à définir la date de cette fusion (1/01/2017, ou 2018). le conseil municipal sera à nouveau consulté par la préfecture sur ce dossier.
- Fleurissement : Mme MORICE indique que la « journée plantations » aura lieu le samedi 14 mai 2016 à partir de 9h, que le 13/05/2016 aura lieu la célébration des 40 ans de la création du Syndicat de Bassin de l'Oudon.

l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

DEULOFEU Nicolas	FOUCHER Emilien	GEFFRARD Joseph
MORICE Claire	LOUVEL Frédéric Absent excusé	BODIN Thierry
LEMESLE Matthieu	BROSSARD Kévin	GERAULT Marc
PERCHARD Nicolas	SACAZE Catherine	LOUTELLIER Emilie
BEAUFILS Laurence	CHRETIEN Hervé	PIEAU Christian Absent excusé